

Annexe à la délibération n°
 BUDGET OT

autorisation donnée à l'exécutif en 2023 pour permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget Tourisme de l'exercice précédent

Chapitre	Prévisions 2022	DM n°1	Limite du quart des crédits ouverts en N-1
20	- €		- €
204	- €		- €
21	480,00 €		120,00 €
23	20 855,33 €		5 213,83 €